

EXTRAIT DU DISCOURS DU PREMIER MINISTRE LIONEL JOSPIN LE 26 AOÛT 1999 À HOURTIN ¹

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de vous rejoindre à Hourtin pour cette vingtième Université de la communication. Deux années se sont écoulées depuis notre dernière rencontre, ici même, le 25 août 1997. Deux années marquées, pour le gouvernement, par une démarche volontariste en faveur des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Deux années d'une profonde mutation collective : l'entrée de la France dans la société de l'information. C'est sur le sens que je donne à ce changement pour notre pays que je souhaiterais revenir, avant de vous indiquer ce que sera la politique du Gouvernement pour la période qui vient.

Il y a deux ans, vous le savez, la France accusait un retard d'autant plus regrettable que notre pays ne manquait ni d'idées, ni de technologies, ni d'entrepreneurs, ni de personnels qualifiés. Télécommunications, téléviseurs et décodeurs numériques, logiciels pédagogiques et jeux, technologies de sécurité - comme la carte à puce -, animation et imagerie de synthèse : la France avait des atouts à faire valoir. Mais en même temps, les blocages étaient nombreux, les enjeux mal perçus et la volonté politique de l'État absente.

Depuis deux ans, bien du chemin aura été parcouru : aujourd'hui, les Français s'approprient les outils de la société de l'information. Les ventes de micro-ordinateurs ont dépassé celles des téléviseurs. Quinze millions de Français possèdent un téléphone mobile. Même s'il demeure un retard français en ce domaine, l'usage de l'internet a connu dans les six derniers mois une progression spectaculaire - de 45 % - qui permet d'envisager un rattrapage rapide. Le secteur des technologies de l'information et de la communication pèse désormais 5 % du PIB national : c'est-à-dire plus que le tourisme et autant que les secteurs de l'automobile et de l'énergie réunis. Le dynamisme de nos entreprises dans ces secteurs leur permet d'occuper globalement le quatrième rang mondial. Ainsi, depuis deux ans, la France comble son retard.

1. texte intégral sur <http://www.internet.gouv.fr>

La contribution à l'emploi de ces secteurs d'activité est déterminante. C'est l'emploi des jeunes, en particulier, qui en bénéficie. Le secteur de l'informatique concentre ainsi le quart des cadres embauchés en 1998. Je me réjouis aussi que la France compte, en Europe, la plus forte proportion d'internautes parmi les jeunes : outil d'ouverture et de créativité, le réseau offre à notre jeunesse une formidable perspective. Il suffit de constater la moyenne d'âge des créateurs de « start-ups », des développeurs de jeux et de services en ligne.

Par-delà cette nouvelle donne économique, ce qui est en jeu est plus profond encore. Il s'agit là d'un secteur qui modèle notre société. L'information et la communication jouent un rôle croissant dans notre vie moderne ; elles participent de nos libertés. Elles doivent donc servir la diversité culturelle et non l'amoinrir. C'est pourquoi la façon dont sont conduits les développements de la société de l'information est décisive : à nous de faire en sorte que l'espace de communication qui prend forme soit démocratique, solidaire et pluraliste.

Un état moderne est un état qui garantit les principes et porte les valeurs que la société s'est choisi. Un état qui veille au respect, dans l'espace numérique, de valeurs essentielles de liberté, d'égalité et de fraternité. L'essor des technologies de l'information ne doit pas creuser un « fossé numérique ». L'internet ne doit pas nourrir de nouvelles inégalités dans l'accès au savoir. Il revient au service public de veiller au développement équilibré de ces technologies sur le territoire national et à l'égal accès de tous aux contenus essentiels que diffusent ces réseaux. À travers l'École, en particulier, l'État peut prévenir « l'illectronisme », avant qu'il ne devienne un nouvel avatar de l'illettrisme. Nous nous en donnons les moyens : le taux de raccordement des lycées et des collèges à l'internet est aujourd'hui l'un des plus élevés du monde, grâce à l'action engagée par le ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, M. Claude Allègre, avec le soutien des collectivités locales. Il s'inscrit dans une politique globale qui a concerné autant la formation des enseignants et la production de contenus pédagogiques multimédias que l'équipement des établissements scolaires. Et depuis la mi-juillet, le débit de base du réseau internet pour la recherche et l'éducation - RENATER - a été porté à 155 mégabits par seconde.

Un internet démocratique, c'est aussi un internet moins coûteux. La concertation sur les conditions tarifaires d'accès à l'internet, que le Gouvernement avait appelée de ses vœux, a porté ses fruits. Elle se traduit par le lancement de plusieurs offres de forfaits d'accès à l'internet par le téléphone, dont celle de France Télécom depuis le 1^{er} août.